

POINT D'ETAPE SUR LE CRI

Les données globales sur la taille des portefeuilles ne permettent pas d'apprécier la situation dans le détail et ne reflète donc pas la réalité « terrain » laquelle, dans « la vraie vie » se traduit par des portefeuilles pouvant comptabiliser jusqu'à 1000 demandeurs d'emplois. **FO** souligne qu'il aurait été plus pertinent de pouvoir se pencher sur une taille de portefeuille médiane afin de mieux cerner les difficultés des agences.

D'ailleurs, **FO** constate de grosses disparités dans la taille de portefeuilles, selon les agences et interroge la Direction sur les solutions envisagées pour soulager les sites les plus en souffrance. La Direction ne répond pas concrètement, ce qui ne laisse guère augurer de « jours meilleurs » pour la suite !

Par ailleurs, **FO** constate que la mutualisation devient la règle **et la Direction reste totalement opaque sur la charge qu'elle représente**. Une démonstration de plus, s'il en était besoin, du manque d'effectifs pérenne. **FO** revendique des recrutements en CDI autant que de besoin !

Les chiffres laissent apparaître un effet de vase communicant avec une baisse du nombre d'appels 3949, file indemnisation, contre une augmentation des CVM. Si cela ne règle pas le problème de fond, pour autant, **FO** fait sienne la réclamation de collègues GDD quant à une modulation des plages horaires pour leur permettre de mieux gérer leurs activités liées à la personnalisation du service au demandeur d'emploi. Fin de non-recevoir de la part de la Direction.

FO constate que ses interpellations portées lors des précédents CSE ont été, en partie, entendues, une amélioration dans l'accompagnement des contrats de professionnalisation GDD étant à souligner. Pour autant, eu égard aux généreuses subventions publiques accordées aux employeurs dans le cadre de ces contrats, cela constitue pour **FO** la moindre des choses. Il n'en demeure pas moins un manque de formation et de tutorat pour nos collègues nouvellement recrutés en GDD, ce que **FO** ne peut que déplorer. **FO** condamne la « trajectoire GDD », induite dans l'accord GPEC de 2016, qui a scellé la dégradation des conditions de nos collègues indemnisation en diminuant drastiquement leur nombre.

Par ailleurs, **FO** rappelle que la levée d'anonymat au motif « d'une personnalisation de la relation client » met en danger les agents. A l'heure où les réformes successives d'Assurance Chômage ont considérablement durci les conditions d'indemnisation, **FO** considère qu'il est urgent de protéger l'identité des collègues. C'est pourquoi **FO** soutient pleinement l'action en justice d'un collègue pour faire rétablir son droit à l'anonymat. Cette revendication prend une dimension plus importante encore avec l'arrivée de France Travail et son lot d'actions punitives envers le « sans emploi ». Le Tribunal de Prud'hommes de Nantes se prononcera le 13 juillet prochain. **FO** ne manquera pas de communiquer. N'hésitez pas à contacter **FO** pour tout renseignement. Ci-dessous, l'interview de notre avocate, accordée à RMC : [interview RMC Apolline Matin](#)

ŒUVRES SOCIALES

Attribution de 2 chèques C'KDO de 80 € et un chèque C'Culture de 40 € par agent. Pour les agents ayant des enfants de moins de 18 ans, un chèque C'KDO supplémentaire de 20 € par enfant.

Consultation sur une modification de l'organigramme de la DR

FO vote contre. Cette adaptation est purement et simplement liée à mise en œuvre de France Travail. Par ailleurs, **FO** « s'est laissée dire » que la DR allait fermer ses portes pour une durée indéterminée pour cause de travaux. Pour tout renseignement, contacter **FO**.

Nouvelle méthode d'évaluation RPS voir l'intervention **FO** au CSEC du 16/06/23 : [RPS](#)

Point RH Le recrutement externe en CDI démontre que la Direction n'a pas obligation de recourir à des emplois précaires. **FO** encourage la Direction à poursuivre dans cette voie ! Le recours aux heures supplémentaires devient un mode de gestion sur la Roche Sud, la DPS, la DFAB et la DRAPS. **FO** revendique l'embauche en CDI en lieu et place ! **FO** considère qu'une augmentation générale des salaires éviterait aux agents d'être contraints de travailler plus pour vivre décemment. **FO** revendique une augmentation générale de 150 € net mensuel, à minima, par agent.

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Local FO : Direction Régionale Nantes Crucy, 3^{ème} étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65
syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr



DPS

Virage à 180 degrés : les renouvellements ASS seront gérés en agence locale dès juillet. Quant aux demandes, elles seront entièrement dématérialisées via un flux depuis la DGFIP. Demandes et renouvellements constitueront un seul et même bloc.

FO s'interroge sur l'intérêt de la démarche qui consiste à « déshabiller Paul pour habiller Pierre », faisant peser une charge supplémentaire sur les GDD qui sont déjà sous la ligne de flottaison.

Le périmètre des recrutements se limitera dorénavant à celui du Chargé d'Accueil et d'Information (plus aucun recrutement des gestionnaire appui, les départs des agents experts ne seront, quant à eux, plus remplacés). Exit les services à la DPS, place aux « équipes réalisant des activités dans le cadre de la relation de services au demandeur d'emploi ».

Quid des agents qui ne font pas de téléphone et ne souhaitent pas partir en agence ?

FO exige des mesures de transitions professionnelles assurant à nos collègues le maintien de leurs missions.

Par voie de conséquence les collègues CAI vont faire du téléphone, rien que du téléphone, encore et toujours du téléphone !

FO dénonce les conditions de travail extrêmement dégradées, notamment en termes de charge mentale, ainsi que des salaires au raz des pâquerettes pour ces collègues qui réalisent l'activité d'un coefficient D4 tout en étant embauchés au B1. Ce faisant, la Direction dévalorise nos métiers et tasset nos grilles de rémunération. **FO** rappelle qu'elle s'est battue contre l'accord de classification qui porte la création de ce métier « au rabais ». Quid de l'évolution professionnelle de nos collègues, alors qu'ils sont cantonnés principalement à une activité téléphonique ? **FO** revendique un vrai métier avec vrai salaire. Cela passe, nécessairement, par des activités annexes qui viennent en supplément de l'activité téléphonique, permettant ainsi de souffler et de se ressourcer. **FO** revendique l'augmentation du coefficient de départ des CAI. **FO**, très présente au côté des collègues de la DPS, suit de près la situation. N'hésitez à nous saisir.

FRANCE TRAVAIL

Le projet de loi « Plein emploi » portant la création de France travail, actuellement à l'examen par la commission des affaires sociales du Sénat, passera en audience plénière devant l'institution du 10 au 13 juillet 2023. Le projet de loi passera devant l'Assemblée Nationale à la rentrée.

Deux protocoles de préfiguration de France Travail signés : en Pays de la Loire et en Hauts-de-France. A leur lecture, il ressort que c'est bien l'Etat et la Région qui décident. Pôle emploi est relayé au rang d'exécuteur en tant qu'opérateur.

FO ne partage pas l'enthousiasme de la Direction, et demeure très inquiète face à une régionalisation sans équivoque du service public de l'emploi. Avec une gouvernance aux mains des Régions et de l'Etat, il est évident que Pôle Emploi sera « vassalisé ». Le protocole est, on ne peut plus clair : **« l'Etat et la Région décident de mobiliser à leurs côtés le concours de l'opérateur Pôle emploi (...) Le présent protocole établit donc les engagements réciproques de l'Etat, de la Région à cette fin, que Pôle emploi mettra en œuvre (...) Ainsi, l'Etat et la Région décident de : Engagement #17 En s'appuyant, sur les instances de gouvernances en place (...) en lien avec l'ensemble des stratégies décidées dans le cadre des compétences du Conseil régional ... »**.

FO pose la question des moyens supplémentaires en tant qu'établissement signataire du protocole Réponse : « il n'y a pas de moyens supplémentaires fléchés » ! ...

La Direction indique qu'elle a choisi 5 agences qui seront engagées sur l'aménagement d'espaces formation avec mise en avant de la Région : « Espaces formation double bannières ».

FO ne manquera pas de communiquer tous les éléments en sa possession lors de la HMI sur France Travail le 16 octobre, animée par Natalia Jourdin, DSC **FO** Pôle Emploi et le Secrétaire Général **FO**, Frédéric Souillot. Inscription sur syndicat.fo@pole-emploi.fr

Prochain CSE le 27/07/23

- ✓ Je me mobilise, je participe à l'Assemblée Générale **FO** le 21 septembre : [inscription AG FO 21/09/23](#)
- ✓ Je reste informé(e), je m'inscris à la HMI **FO** France Travail dès maintenant par mail pour recevoir le lien Teams : syndicat.fo@pole-emploi.fr

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Local FO : Direction Régionale Nantes Crucy, 3^{ème} étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65
syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr

